FNEC FP FO
SNFOLC
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

Communiqué / 6 juin 2019

Formation continue
Attention danger !

Dans le cadre de ce qu'il appelle son « *agenda social* », le gouvernement multiplie ce qu'il présente comme des « concertations » avec les organisations syndicales représentatives sur divers sujets notamment, la formation continue.

Les annonces ministérielles : la formation hors temps de travail !

Au lieu de satisfaire les revendications, notamment dans le cadre du congé de formation, le ministère de l'Education nationale s'engage à faire un effort financier… non pas pour répondre aux demandes des personnels mais pour détruire leurs droits statutaires actuels dans le cadre de l'application immédiate des projets de loi Blanquer et de transformation de la Fonction publique. La formation aurait lieu en dehors du temps de travail et sur les congés scolaires ! Ce ne sont plus les exigences des personnels qui sont prises en compte, mais bien les soient disant besoins du ministre … pour appliquer ses réformes.

Or aujourd'hui, la formation continue est un droit (article 22 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983) et à ce titre, elle repose sur le volontariat contrairement à ce qui a été fait lors des formations formatages imposées à l'occasion de la réforme du collège et s'effectue sur le temps de travail. A l'opposé, le gouvernement présente au Comité technique ministériel du 12 juin, un décret et un arrêté pour application immédiate. Ces textes visent à mettre en place une allocation pour rémunérer les enseignants effectuant une formation pendant *« les vacances des classes » « à l'initiative de l'autorité compétente ou après [leur] accord »*. Le gouvernement décide donc, en anticipant la loi Fonction publique, de remettre en cause les congés scolaires, de baisser la rémunération en considérant qu'une demi-journée de formation vaut 60 €, une journée, 120 €. Il remet en cause les congés de formation et leur indemnisation à 85%.

Formation continue vers un plan social déguisé

Cette volonté de démanteler la formation fait système avec la réforme PPCR de l'évaluation et de la carrière. En plus des entretiens de carrière où les personnels sont tenus de répondre sur leur(s) *« souhait(s) d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions »*, le ministère annonce maintenant une « concertation » sur l'*« accompagnement statutaire des personnels en difficulté »* dans laquelle il prévoit de pouvoir imposer un *« licenciement pour insuffisance professionnelle lorsque l'intérêt du service justifie cette mesure »* pour les fonctionnaires dont les stages de remédiation auraient été jugés non concluants par leur hiérarchie.

La formation continue revue par J.-M. Blanquer, la formation professionnelle obligatoire servent de faux nez au projet de loi sur la transformation de la fonction publique dont la section I du titre II se donne pour objectif d'*« élargir le recours au contrat »*. Une fonction publique où le contrat devient la règle et le statut l'exception, voilà l'objectif des ministres Blanquer et Darmanin pour baisser les rémunérations et se séparer de 120 000 postes de fonctionnaires dont 50 000 dans la fonction publique d'Etat.

A l'heure où les anciens responsables de France Telecom doivent rendre des comptes devant la justice sur leurs méthodes de « gestion des ressources humaines », l'Education nationale reprend à son compte les mêmes méthodes de pression, avec l'objectif revendiqué de se défaire à son tour de ses fonctionnaires, *« d'une façon ou d'une autre, par la porte ou par la fenêtre »* comme le disait l'ancien PDG de France Télécom !

Le SNFOLC demande, avec la FNEC FP-FO, le retrait de ces textes qui sont la déclinaison des lois « *transformation de la Fonction publique* » et « *école de la confiance* ». Il exige la satisfaction des revendications :

- **Rétablissement des congés de mobilité qui permettaient de toucher l'intégralité du traitement pendant un an, sous réserve de justifier de 10 ans d'ancienneté.**
- **Augmentation du nombre de congés de formation professionnelle à hauteur des demandes exprimées par les personnels.**
- **Rétablissement de vraies formations sur le temps de travail dans le cadre d'un PAF qui ne se réduit pas à des formations à la mise en œuvre des réformes.**

FNEC FP FO
SNFOLC
siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr